



Cohabitation nu propriétaire et usufruitier

Par Frofa

Bonjour,
Nous avons acheté une habitation comprenant 2 logements indépendants. A l'occasion de cette achat, nous avons fait une donation à notre fils unique pour qu'il acquiert la nue-propriété, nous sommes donc usufruitiers.
Mon fils et sa famille habite un des logements moyennant un loyer avec un bail et nous habitons l'autre logement.
Quelles sont les conséquences pour mon fils et nous en matière fiscale ?

Par Isadore

Bonjour,

Pour votre fils il n'y a aucune conséquence fiscale.

Pour vous le loyer est un revenu à déclarer et soumis à imposition.

Le fait que le locataire soit le nu-propriétaire n'a pas d'incidence fiscale, c'est un locataire comme un autre.